

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Eric Charest

<https://www.cadre21.org/membres/eac863808b110e859c38acc5>

Date d'obtention : 2026-04-17 19:10:47

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Il s'agit d'un "refresh" pour moi, j'avais fait la formation il y a deux ans. Pour avoir eu à appliquer la trousse à quelques occasions, je trouve que l'outil est très pertinent, car il est facile à utiliser, évite les zones grises ou les oublis, et évite que le personnel fasse de possibles erreurs pouvant nuire à la judiciarisation du dossier.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

J'avais besoin du "refresh" pour clarifier surtout les notions d'impulsion ou de malveillance (il y a encore des zones grises), et le soutien à faire aux parents.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Remplir le questionnaire de façon méthodique, mais aussi de permettre aux jeunes de répondre comme si c'était des questions ouvertes, non-suggestives. La communication avec les directions et les policiers est aussi importante.